

ENVI@PARL.GC.CA

Le 29 juin 2016

Madame Cynara Corbin
Greffière du Comité permanent de l'environnement et du développement durable
Chambre des communes
131, rue Queen, 6^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Examen 2016 de la LCPE – Réponse de l'Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE) au témoignage présenté au Comité le 14 juin 2016 par le représentant de Dow Chemical

Madame,

Nous vous écrivons en réponse au témoignage présenté au Comité le 14 juin 2016 par M. Michael Burt, directeur des Affaires réglementaires et gouvernementales à Dow Chemical Canada inc. M. Burt a répondu ce qui suit à une question qui lui a été posée par un membre du Comité :

L'hon. Ed Fast : Vous êtes très présents en Ontario, en Alberta et au Québec. Un témoin qui comparaisait plus tôt relativement à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* nous a dit que l'Ontario était parmi les administrations les plus permissives d'Amérique du Nord – y compris les provinces – en ce qui concerne les émissions de substances toxiques et dangereuses. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation? L'Ontario est-il négligent à ce point?

M. Michael Burt : Je crois que vous faites allusion à une observation qu'a formulée l'Association canadienne du droit de l'environnement lorsqu'elle a comparé l'Ontario et la Californie. L'Ontario a des émissions passablement plus importantes que la Californie, et ce, même si la Californie est un État beaucoup plus gros que l'Ontario.

Le problème avec cette affirmation, c'est qu'elle essaie de comparer les pommes de l'Ontario aux oranges de la Californie. En Ontario, les manufactures et les industries occupent une place très importante, ce qui n'est absolument pas le cas en Californie, où l'activité est essentiellement axée sur la TI et les technologies de pointe. Il serait beaucoup plus sensé de comparer l'Ontario au Michigan, au New Jersey ou à la Louisiane, bref, à des États qui ont une économie manufacturière et industrielle semblable à la sienne.

L'hon. Ed Fast : Merci. [page 12]

Association canadienne du droit de l'environnement

Tél. 416-960-2284 • 1-844-755-1420 • Téléc. 416-960-9392 • 55, avenue University, suite 1500 Toronto (Ontario) M5J 2H7 • cela.ca

Nous tenons à préciser que ce qu'a dit l'ACDE, c'est qu'en 2004, le PIB de la Californie était le plus élevé en Amérique du Nord, c'est-à-dire trois fois celui de l'Ontario, alors que ses rejets de substances cancérigènes dans l'air représentaient moins de la moitié de ceux de l'Ontario (présentation PowerPoint de l'ACDE, 19 mai 2016, diapositive 6).

Étant donné les propos tenus par M. Burt, l'ACDE fournit au Comité les tableaux suivants, qui comparent le rejet dans l'air de substances cancérigènes connues ou présumées (ci-après appelées « substances cancérigènes ») en 2013 par l'Ontario, le Michigan, le New Jersey et la Louisiane, et ce, sous deux angles. Le tableau 1 montre que, en 2013, la quantité de substances cancérigènes rejetées dans l'air par l'Ontario a été **une fois et demie** celle du Michigan et plus de **15 fois** celle du New Jersey, mais qu'elle correspondait environ au **tiers** des substances rejetées dans l'air par la **Louisiane**.

Tableau 1 : Substances cancérigènes rejetées dans l'air en 2013 par l'Ontario, le Michigan le New Jersey et la Louisiane, et population de chaque territoire

Province ou État	Quantité de substances cancérigènes rejetées dans l'air (kg)	Population (millions d'habitants)
Louisiane	1 897 362,22	4,6
Ontario	1 266 374,82	13,5
Michigan	736 818,18	9,9
New Jersey	83 407,93	8,9

Sources : CCE, *À l'heure des comptes*; Statistique Canada; U.S. Census Bureau.

Le tableau 2 ci-dessous présente, pour ces quatre territoires, les données de 2013 relatives au rejet dans l'air de substances cancérigènes connues ou présumées qui sont communes au Canada et aux États-Unis. Il montre que, en 2013, la quantité de substances cancérigènes communes rejetées dans l'air par l'Ontario a été **une fois et demie** celle du **Michigan** et plus de **18 fois** celle du **New Jersey**, mais qu'elle correspondait environ aux **deux tiers** des substances communes rejetées dans l'air par la **Louisiane**.

Tableau 2 : Substances cancérigènes communes au Canada et aux États-Unis rejetées dans l'air par l'Ontario, le Michigan, le New Jersey et la Louisiane, et population de chaque territoire

Province ou État	Quantité de substances cancérigènes rejetées dans l'air (kg)	Population (millions d'habitants)
Louisiane	1 318 240,17	4,6
Ontario	957 060,67	13,5
Michigan	572 822,36	9,9
New Jersey	51 395,25	8,9

Sources : CCE, *À l'heure des comptes*; Statistique Canada; U.S. Census Bureau.

Dans l'ensemble, l'ACDE fait valoir que, peu importe l'angle sous lequel on examine les données, le Canada devrait s'efforcer d'atteindre en Ontario des résultats se rapprochant de ceux du New Jersey plutôt que de la Louisiane. Les méthodes d'évaluation des risques et les mesures de gestion des risques actuelles prévues dans la *LCPE* 1999 ne nous le permettent pas. Les

données présentées ci-dessus montrent également pourquoi l'ACDE presse le Comité de recommander au Parlement d'apporter des modifications à la *LCPE* 1999 afin d'aborder les autres solutions. Nous proposerons un libellé en ce sens dans le prochain mémoire que nous présenterons au Comité.

Nous souhaiterions que ce document soit remis aux membres du Comité et qu'il soit affiché sur le site Web du Comité.

Si les membres du Comité ont des questions concernant les renseignements ci-joints, ou s'ils désirent que nous comparaissons de nouveau devant le Comité pour en discuter, nous les prions de ne pas hésiter à communiquer avec M^{me} Leon ou avec moi-même.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

ASSOCIATION CANADIENNE DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT



Joseph F. Castrilli
Conseiller juridique



Fe de Leon
Chercheuse